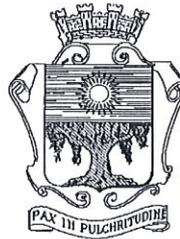


AR PREFECTURE

006-210600110-20210416-03-DE  
Reçu le 19/04/2021



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03 – METROPOLE NICE CÔTE D’AZUR – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE PROXIMITE - COLLEGE DE PROXIMITE : DESIGNATION DE  
REPRESENTANTS

Séance Publique Ordinaire du 16 AVRIL 2021  
A 14 heures dans la salle André Compan  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE,

PROCURATIONS : Mme Evelyne BOICHOT à M. Michel CECCONI, M. Jean-Elie PUCCI à M. Roger ROUX, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN, Mme Jacqueline POTFER à Mme Marie-Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN à M. Gérald MARIN,

ABSENTE : Mme Sophie REID.

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 9 avril 2021

AR PREFECTURE

006-210600110-20210416-03-DE  
Reçu le 19/04/2021



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021

III – METROPOLE NICE CÔTE D’AZUR – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE PROXIMITE - COLLEGE DE PROXIMITE : DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Monsieur Roger ROUX, Maire, s’adresse à ses collègues en ces termes :

Vu l’article L. 5211-10-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n° 0.2 du Conseil métropolitain du 10 février 2012 portant création du conseil de développement durable et de proximité,  
Vu la délibération n° 15.2 du conseil métropolitain du 27 novembre 2020 portant renouvellement du conseil de développement durable et de proximité,  
Considérant que le conseil de développement durable et de proximité, composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, constitue une instance transversale et pluridisciplinaire qui contribue à la réflexion des élus sur les projets et les politiques métropolitaines,

Considérant qu’afin de mieux prendre en compte les questions de proximité, un collège composé de représentants des communes membres a été institué,

Considérant que cette représentation a pour but de renforcer l’information des conseils municipaux sur les politiques conduites par la Métropole,

Considérant qu’il appartient donc à chaque conseil municipal des communes membres de désigner un binôme composé d’une femme et d’un homme pour siéger au sein dudit collège proximité,

Considérant que lesdits représentants ne doivent pas avoir la qualité de conseiller métropolitain,

Il est donc proposé aux élus de procéder à la désignation d’un binôme composé d’une femme et d’un homme au sein du collège de proximité regroupant des représentants des communes membres de la Métropole Nice Côte d’Azur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L’UNANIMITE,

- PROCEDE à la désignation du binôme composé d’une femme et d’un homme représentant notre assemblée, au sein du collège proximité du Conseil de développement durable et de proximité, regroupant les représentants des communes membres de la Métropole Nice Côte d’Azur.

AR PREFECTURE

006-210600110-20210416-03-DE  
Reçu le 19/04/2021



Sont désignés :

- Madame Françoise SANCHINI en qualité de représentant,
- Monsieur Guy PUJALTE en qualité de représentant.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20210416-03-DE  
Reçu le 19/04/2021

